



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 25-mars-2024

Date de révision 25-mars-2024

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Solujet

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 2101; 2101-1; 2105; 2115; 2155

N° ID/ONU UN1760

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Agent nettoyant: Détergent

Restrictions d'utilisation Ne pas mélanger avec d'autres détergents sauf indication contraire

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Alconox, LLC
30 Glenn St., Suite 309
White Plains, NY 10603 USA
914-948-4040

Courriel cleaning@alconox.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence ChemTel Inc.: North America: 1-888-255-3924
International: +1-813-248-0573

2. Identification des dangers

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

**Conseils de prudence - Prévention**

Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (voir : sur cette étiquette).

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et ensuite se doucher.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres renseignements

Peut être nocif en cas d'ingestion.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	7-13	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins**Description des premiers soins**

Conseils généraux	Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Sensation de brûlure.
Effets d'une exposition	Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée.
--------------------------	--

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone, Oxydes de potassium.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Attention! Matière corrosive. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL		NIOSH
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³		(vacated) Ceiling: 2 mg/m ³		Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	CEV: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad or	Nouvelle-Écosse	
Hydroxyde de potassium	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon	
Hydroxyde de potassium	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Douches Douches oculaires Systèmes de ventilation.
----------------------	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection à fermeture étanche. Écran de protection du visage.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
Considérations générales sur l'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide
Couleur	Transparent à Olive green
Odeur	Aucun renseignement disponible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)	12	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 200 °C / > 392 °F	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Densité relative		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	Aucun renseignement disponible
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.
Matières incompatibles	Acides, Bases, Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (sur la base des composants). L'inhalation d'émanations/de gaz corrosifs peut causer une toux, un étouffement, des maux de tête, des vertiges et une faiblesse pour une durée de plusieurs heures. Un œdème pulmonaire peut se produire, accompagné d'une oppression dans la poitrine, d'un essoufflement, d'une peau bleutée, d'une chute de la pression artérielle et d'une accélération du rythme cardiaque. L'inhalation de substances corrosives peut entraîner un œdème toxique des poumons. L'œdème pulmonaire peut être mortel.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des lésions oculaires graves. (sur la base des composants). Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité. Peut causer une lésion irréversible aux yeux.
Contact avec la peau	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (sur la base des composants). Provoque des brûlures.
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (sur la base des composants). L'ingestion cause des brûlures au tube digestif supérieur et aux voies respiratoires. Peut provoquer une douleur de brûlure grave dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhée de sang noir. La tension artérielle peut diminuer. Des taches brunâtres ou jaunâtres peuvent apparaître près de la bouche. Un gonflement de la gorge peut entraîner un essoufflement et une suffocation. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeurs. Combustion. Peut causer la cécité. Toux ou respiration sifflante.
-----------	---

Toxicité aiguë**Mesures numériques de la toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:
ETAmél (orale) 3,690.90 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydroxyde de potassium	= 284 mg/kg (Rat)	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Sur la base de données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun renseignement disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	Aucun renseignement disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Aucun renseignement disponible.
Persistance et dégradation	Aucun renseignement disponible.
Bioaccumulation	Aucun renseignement disponible.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	0.83

Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.
-----------------------------	---------------------------------

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport**DOT**

N° ID/ONU	UN1760
Nom officiel d'expédition	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	B2, IB2, T11, TP2, TP27
Polluant marin du DOT	NP
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium), 8, II

TMD

N° ID/ONU	UN1760
Nom officiel d'expédition	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	16
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium), 8, II

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide corrosif, n.s.a.
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Nom technique de l'IATA	Hydroxyde de potassium
Désignation	UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de potassium), 8, II
Dispositions particulières	A3, A803
Code ERG	8L

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	NP
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium), 8, II
Dispositions particulières	274
EmS-N°	F-A S-B

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Nom chimique	No. CAS	État de la liste d'inventaire	Désignation de l'activité commerciale
ingrédient non dangereux	-		

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	1000 lb	-	-	X

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers particuliers -
HMIS	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité pour certains organes
cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale 50

DL50 : Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation de la peau
+	Sensibilisants		

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 25-mars-2024

Date de révision 25-mars-2024

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique